

## Concours de photographie « Art nouveau et mouvement » dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Art nouveau 2017

Date limite de participation : le 6 juin 2017 (minuit)

### Article 1 : OBJECTIF

[Le Réseau Art Nouveau Network](#) est un réseau européen de coopération pour l'étude, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine Art nouveau. Il organise un concours de photographie sur [sa page Facebook](#) afin de célébrer et de promouvoir le patrimoine Art nouveau européen et en particulier de ses villes membres, dans le cadre de la Journée mondiale de l'Art nouveau 2017, célébrée le 10 juin de chaque année.

### Article 2 : THEME

Cette nouvelle édition sera consacrée au thème du mouvement dans l'Art nouveau, un aspect caractéristique de ce courant, à l'image de l'époque *Fin-de-Siècle* à laquelle il est apparu. L'évolution de la technologie accompagne le développement des transports (trains, aviation), des communications (le téléphone) mais aussi des divertissements (photographie, cinéma) qui incitent au mouvement et à la circulation. Au-delà des courbes et des formes organiques ou des lignes et rythmes plus géométriques que l'on trouve dans l'Art nouveau, les jeux de lumière naturelle dans les intérieurs ou la représentation de sujets en mouvement (tels que la nature, la faune et la flore) en font un art cinématique.

Le Réseau Art Nouveau Network invite le public à illustrer la meilleure expression du mouvement dans un art total comme l'Art Nouveau en participant à ce concours.

### Article 3 : FORMAT

Les photos doivent être de format numérique, en noir et blanc ou en couleur. L'usage de filtres est permis, des retouches sont possibles. Aucun cadre, liseré, date ou signature sur la photographie n'est permis. La qualité de résolution doit être de 200 dpi ou 7 millions de pixels au minimum.

### Article 4 : CONDITIONS

Ce concours est ouvert à tout public (une autorisation parentale manuscrite est requise pour les participants mineurs). Les liens de parentalité directe avec les membres du jury ne sont pas autorisés, et aucun signe distinctif ne doit apparaître dans la participation au concours.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Par l'envoi du formulaire d'inscription, les participants acceptent le présent règlement mentionné, ainsi que toute modification ultérieure de celui-ci qui pourrait s'avérer utile, notamment en cas de "force majeure".

Le Réseau Art Nouveau Network se réserve le droit de rejeter une inscription si celle-ci ne respecte pas le présent règlement ou si l'œuvre présentée enfreint les droits de tiers

Réseau Art Nouveau Network asbl - [www.artnouveau-net.eu](http://www.artnouveau-net.eu)

#### Siège social :

Service public régional de Bruxelles  
Bruxelles Développement urbain  
Direction des Monuments et Sites  
CCN, rue du Progrès, 80/1 à B-1035 Bruxelles Belgique  
Tel +32-2-204 21 28

Courriel [annelise.alleaume@artnouveau-net.eu](mailto:annelise.alleaume@artnouveau-net.eu) ; [info@artnouveau-net.eu](mailto:info@artnouveau-net.eu)

N° d'entreprise: 0888 903 347

BIC: GKCCBEBB - IBAN: BE10 0682 4922 9504

personnes.

### **Article 5 : DEPOT DES PHOTOGRAPHIES**

Le bulletin de participation est obligatoire et devra être joint avec la(les) photo(s).

La date limite d'envoi des photos est fixée au 6 juin 2017 à minuit. Les photographies doivent être envoyées par mail, à [info@artnouveau-net.eu](mailto:info@artnouveau-net.eu).

Seront éliminées de la participation au concours : toute photographie réceptionnée après la date de clôture, toute photographie non conforme aux données du concours, toute photographie présentant un aspect litigieux (plagiat, antériorité, contrefaçon), contraire à la morale, incitant à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en fonction de leur appartenance raciale, ethnique, religieuse, leur orientation sexuelle ou leur genre.

### **Article 6 : DROITS LIES**

Le projet est ouvert à tout participant pour autant qu'il respecte le règlement, et notamment qu'il possède les droits d'auteur de sa(ses) photo(s) et qu'il cède au Réseau Art Nouveau Network le droit de les utiliser sur son site internet, sur ses pages et plates-formes de réseaux sociaux ou sur des publications (flyers, brochures, etc.). Les photographies représentant des personnes reconnaissables ou des propriétés privées devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée ou de celle de ses parents ou de ses tuteurs légaux si cette dernière est mineure.

La photographie présentée doit être une œuvre originale dont le participant est l'auteur. Le participant déclare et certifie :

- Être propriétaire de cette photographie ;
- Qu'aucune autre personne exceptée lui n'a de droit d'auteur ou de propriété intellectuelle sur la photographie soumise ;
- Que la photographie présentée n'enfreint pas le droit d'auteur ou les droits de propriété intellectuelle d'aucune tierce personne ;
- Qu'il a reçu de chacune des personnes figurant sur la photographie l'autorisation de la publier.

Le participant demeure propriétaire du droit d'auteur de(s) la photographie(s) présentée(s). Le Réseau Art Nouveau Network apposera, à chaque fois qu'elle sera reproduite ou diffusée auprès du public, la mention de réserve appropriée à côté de la photographie. Le participant peut déterminer la forme que cette mention doit prendre (voir le formulaire d'inscription).

### **Article 7 : JURY**

Le jury du concours sera composé du secrétariat ainsi que des membres du Réseau Art Nouveau Network.

### **Article 8 : PALMARES**

Trois récompenses seront attribuées :

- « Le prix des internautes » à la photographie qui aura obtenu le plus de *likes/votes* à 18h00,

**Réseau Art Nouveau Network asbl - [www.artnouveau-net.eu](http://www.artnouveau-net.eu)**

**Siège social :**

Service public régional de Bruxelles  
Bruxelles Développement urbain  
Direction des Monuments et Sites  
CCN, rue du Progrès, 80/1 à B-1035 Bruxelles Belgique  
Tel +32-2-204 21 28

Courriel [annelise.alleaume@artnouveau-net.eu](mailto:annelise.alleaume@artnouveau-net.eu) ; [info@artnouveau-net.eu](mailto:info@artnouveau-net.eu)

N° d'entreprise: 0888 903 347

BIC: GKCCBEBB - IBAN: BE10 0682 4922 9504

- « Le prix mystère » pour l'internaute qui aura deviné la provenance du sujet (œuvre, auteur) du plus grand nombre de photographies ;
- « Le prix du Jury » décerné par un jury composé du secrétariat et de membres du Réseau.

Les gagnant(e)s seront annoncés au public le 10 juin 2017 en soirée sur la page Facebook ainsi que sur le site internet du Réseau Art Nouveau Network. Les décisions du jury seront sans appel.

#### **Article 9 : PROTECTION DES DONNEES**

Les données personnelles communiquées par le participant ne seront utilisées qu'aux fins du présent projet. Le participant a le droit d'accéder à ses données personnelles et de les rectifier si elles sont inexactes ou incomplètes. Pour toute question ou observation relatives au traitement de ses données personnelles, il peut s'adresser à [info@artnouveau-net.eu](mailto:info@artnouveau-net.eu).

#### **Article 10 : LIMITATION DE LA RESPONSABILITE**

Le Réseau Art Nouveau Network décline toute responsabilité pour le contenu des œuvres présentées. Seul le participant peut être tenu responsable des infractions éventuelles aux droits de tierces personnes.

Le Réseau Art Nouveau Network ne pourra aucunement être tenu pour responsable des préjudices directs ou indirects susceptibles de découler de la participation au présent projet ni tenu de verser une quelconque indemnisation financière.

Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Réseau Art Nouveau Network reporte, annule ou interrompt une partie ou l'entièreté du projet, il ne pourra nullement en être tenu pour responsable.

#### **Article 11 : DISPOSITIONS GENERALES**

Le concours de photographie est régi par le droit belge. En cas de litige qui ne peut être réglé à l'amiable, seuls les tribunaux belges de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents.

**Réseau Art Nouveau Network asbl - [www.artnouveau-net.eu](http://www.artnouveau-net.eu)**

**Siège social :**

Service public régional de Bruxelles  
Bruxelles Développement urbain  
Direction des Monuments et Sites  
CCN, rue du Progrès, 80/1 à B-1035 Bruxelles Belgique  
Tel +32-2-204 21 28

Courriel [annelise.alleaume@artnouveau-net.eu](mailto:annelise.alleaume@artnouveau-net.eu) ; [info@artnouveau-net.eu](mailto:info@artnouveau-net.eu)

**N° d'entreprise: 0888 903 347**

BIC: GKCCBEBB - IBAN: BE10 0682 4922 9504